

Une nouvelle signalisation routière pour le Grand Est

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 6 décembre 2011, le périmètre de la région Grand Est nécessite de revoir sa signalisation administrative sur le réseau autoroutier et national.

Ainsi, un rapport sera soumis au vote de l'assemblée régionale lors de la Commission permanente du 22 septembre prochain, pour la mise en place de cette signalétique.

Des panneaux de type E36B à fond bleu reprenant le logo du Grand Est, avec un listel et des inscriptions de couleur jaune, seront installés aux entrées de la région, après la dépose de l'ancienne signalétique. Cette opération sera menée, selon les cas, par la Région ou par les gestionnaires d'autoroutes.



Pour maintenir la signalisation touristique des anciens territoires, qui ne peuvent légalement plus être indiqués par des panneaux E36B, la Région a souhaité installer une signalétique spécifique complémentaire reprenant les noms des anciennes régions sur des panneaux bruns avec écrits blancs, avec pour l'Alsace une partie en langue régionale.

Ce choix fait actuellement l'objet d'échanges entre la Préfecture et la Région, en vue d'une autorisation dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Sur tout le territoire national, ce type de panneau est à la charge des collectivités. Cela représente un investissement de 150 000 € pour la Région Grand Est.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier
06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84
presse@grandest.fr
gaelle.tortil-texier@grandest.fr